

Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) : requête à l'att. du Comité de la CDAS

Olten et Berne, août 2023

Chers membres du Comité de la CDAS,

SAVOIRSOCIAL et la SPAS vous soumettent une requête dans le cadre de la demande des tarifs AES (années 2025/26 et 2026/27) au Comité de la CDIP. Les comités de SAVOIRSOCIAL et de la SPAS recommandent à la CDAS de déposer auprès de la CDIP une **demande de couverture à 90 %** pour les quatre filières de formation en école supérieure (ES) dans le domaine social (éducation sociale, éducation de l'enfance, maîtrise socioprofessionnelle et animation communautaire), en raison de leur intérêt public majeur.

Un taux de couverture de 90 % signifie que les cantons prennent en charge 90 % des coûts d'une filière de formation ES. Les 10 % restants sont assumés par les étudiant-es elles et eux-mêmes, comme c'est l'usage dans le domaine social. La situation en matière de personnel qualifié est aujourd'hui très tendue dans le domaine social, où des professionnel-les bien formé-es sont nécessaires d'urgence.

La filière de formation de l'animation communautaire ES est pour l'instant subventionnée à hauteur de 70 %. SAVOIRSOCIAL et la SPAS recommandent instamment de demander un taux de couverture de 90 % pour cette filière aussi.

Les quatre filières de formation remplissent les critères d'un intérêt public majeur selon l'art. 7 AES :

- mandat légal
- forte proportion d'employeurs-euses de droit public
- responsabilité particulière des pouvoirs publics en matière de prise en charge

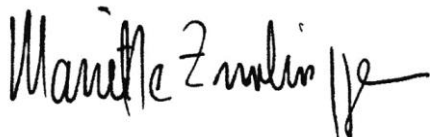
Il existe, dans le domaine social comme dans celui de la santé (où toutes les filières ES sont subventionnées à 90 %), un mandat légal de prise en charge, par exemple par le biais de la LIPPI et de la CIIS dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou dans le cadre des concepts cantonaux dans le domaine de l'EAJE. Les cantons mettent dans une large mesure ce mandat en œuvre en tant qu'employeurs ou que mandants. Dans le domaine social, les pouvoirs publics ont une responsabilité accrue dans la fourniture à la société de toutes les prestations nécessaires. En raison de la vulnérabilité particulière des groupes de personnes prises en charge, il est indispensable, dans le domaine social plus qu'ailleurs, que ces prestations soient fournies par des professionnel-les bien formé-es dans tous les champs de travail. Par conséquent, il faut davantage de personnel avec un diplôme professionnel correspondant, par exemple en animation communautaire ES.

La demande de main-d'œuvre qualifiée est forte dans les quatre champs de travail. La branche est soumise à une énorme pression pour garantir la prise en charge sociale et éviter une réduction des prestations par manque de personnel qualifié. SAVOIRSOCIAL et la SPAS prennent toutes sortes de mesures afin d'assurer la relève.

Elles s'engagent par exemple en faveur d'offres de formation attrayantes dans les filières de formation des écoles supérieures. Outre des places de formation à la pratique satisfaisantes et adaptées, un enseignement de qualité et des perspectives d'avenir intéressantes, les coûts jouent un rôle important lors du choix d'études dans le domaine social. Plus la participation des étudiant-es aux frais est élevée, moins il y a de chances qu'une personne s'oriente vers une formation en école supérieure. La branche le constate clairement dans l'animation communautaire, où la participation aux coûts des étudiant-es est plus élevée (parce que les cantons n'assument que 70 %). Pour assurer une prise en charge durable dans l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, l'accompagnement des personnes âgées et le travail socio-culturel / communautaire, la formation de personnel qualifié est aussi importante que dans les autres champs de travail du domaine social.

Vous trouverez plus d'informations et de justifications dans les pages suivantes. Les comités de SAVOIRSOCIAL et de la SPAS vous remercient de tenir compte de cet enjeu important.

Pour le Comité de SAVOIRSOCIAL :



Mariette Zurbriggen, présidente

Pour le Comité de la SPAS :



Susanne Fehr, coprésidente